

SEANCE DU 31 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 31 mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de ROAILLAN, dûment convoqué le 21 mai, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur TAUZIN Jean-François, Maire.

PRESENTS : MM. TAUZIN. GLEIZES. MOLETTA. FOURCADE. LATRILLE. ENNELIN. Mmes. POLI. SAPHORE. CHARAVAY. POUPOT. RAMBEAUD. RANDÉ.

ABSENTS EXCUSÉS : MMS. CASTERA. BOUTELEUX. ALFONSO. MMES PATROUILLEAU. DURAN. TEHAN.

Secrétaire de séance : Madame POLI.

I – Approbation du procès-verbal précédent

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

II- Approbation du 26 mars 2024 de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées et montant de l'attribution de compensation.

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts,

Vu la réunion de la Commission locale d'évaluation des charges transférées de la CdC du Sud Gironde du mardi 26 mars 2024,

Vu le rapport du 26 mars 2024 de la CLETC en découlant,

Vu le conseil communautaire du 11 avril 2024 approuvant le rapport CLECT du 26/03/2024,

Le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le rapport de la CLECT qui modifie le montant de l'attribution de compensation versé aux communes, en fonction des estimations de transfert de charge suivantes réalisées :

La CLECT a proposé d'impacter sur les attributions de compensation des communes concernées, consécutivement à :

- L'évaluation financière du transfert des charges lié à la participation au Syndicat Sud Gironde Mobilités par substitution aux communes dans le cadre de la prise de compétence.
- L'évaluation financière du transfert des charges lié à la participation complémentaire du SDIS,
- L'évaluation financière du transfert des charges de la commune de Langon vers la CdC, lié à la compétence ZA (ZA la Chataigneraie à Langon) dans le cadre de la rétrocession de parcelles.
- La restitution des moyens financiers liés à la compétence protection des inondations vers la commune de Toulonne.

Monsieur le Maire invite le conseil Municipal à :

- approuver le rapport de la CLECT du 26 mars 2024,
- acter le montant des attributions qui seront reversées aux communes pour l'année 2024 qui en découle (cf annexe 1 du rapport).

En application du IV de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, le Maire précise que le rapport doit être adopté par délibérations concordantes :

- du conseil communautaire à la majorité des 2/3,
- des 37 conseils municipaux à la majorité simple, prises dans un délai de 3 mois.

Le rapport est joint à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le rapport de la CLECT du 26 mars 2024,

APPROUVE le montant d'attribution de compensation pour l'année 2024 qui en découle (annexe 1 du rapport).

III – Fusion des syndicats : SIAEPA – SIVOM – Service des eaux de Langon

Monsieur le maire présente le projet de fusion du SIVOM du Sauternais, du SIAEPA de la région de Castets-en-Dorthe et du service des eaux de Langon. Les statuts faits par Monsieur AUBY, seront présentés dans les meilleurs délais, pour avis, à Monsieur le Sous-Préfet. Le Conseil Municipal donne un avis favorable à ce projet de fusion.

IV – Tour de garde des élections européennes

Monsieur le Maire présente le tableau du tour de garde pour les élections européennes du 9 juin 2024.

V – Devis adressage

Suite au décret n° 2023-767 du 11 août 2023, relatif à la mise à disposition par les communes des données relatives à la dénomination des voies et à la numérotation des maisons et autres constructions, il est nécessaire de procéder à une numérotation et dénomination des voies de l'ensemble de la commune.

Deux devis ont été demandé : Le premier à la Poste pour un montant de 11654,41 € TTC, le deuxième à la société SERI GRAF' pour un montant de 9480,00 € TTC.

La société SERI GRAF' a été retenue pour effectuer l'adressage de la commune.

VI – Entretien des ponts

Suite au recensement des ponts sur le Brion, le bureau d'études mandaté par CEREMA a recensé les ouvrages éligibles au Programme National Ponts. Ce service assuré par les services de l'Etat est gratuit et réalise le diagnostic des études de travaux, la maîtrise d'œuvre avec les entreprises spécialisées, les méthodes d'entretien et de surveillance et les subventions.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette opération.

VII – Projet ferroviaire GPSO

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier sur la ligne nouvelle du Sud Ouest (LGV), qui souligne tous **les avantages et les inconvénients** soulevés par cette implantation.

VIII – Terrain familiaux

La CdC du Sud Gironde projette de réaliser des terrains familiaux sur les communes de la CdC.

Il appartient aux communes de trouver un terrain pour ces implantations. Ce terrain locatif familial pour les gens du voyage est clôturé et dispose :

- au minimum de deux places et d'un espace réservé au stationnement contigu à chaque place et sa capacité est d'au moins deux véhicules ;
- de points d'eau et prises électriques extérieures dont le débit et la puissance sont suffisants pour des résidents mobiles ;
- de compteurs individuels pour l'eau et l'électricité ;
- d'un bloc sanitaire pour une à six résidences mobiles qui intègre au moins un lavabo, une douche et deux cabinets d'aisance ;
- d'une pièce destinée au séjour qui dispose d'un espace de cuisine aménagé.

Les travaux ainsi que l'information à la population sont à la charge de la CdC du Sud Gironde.

IX– Dossier de surendettement – Effacement de dettes.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un dossier de surendettement pour Madame PIVETEAU Leïla. Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette demande.

X – Recrutement ATSEM rentrée 2024

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame LACLOTTE est en arrêt de travail et que son remplacement a été fait par Madame Justine LANNES qui sera effectif jusqu'au 5 juillet 2024, fin de la période scolaire.

La classe de maternelle qui devait être supprimée est maintenue, ce qui nécessite de recruter une ATSEM pour la rentrée de septembre. Madame VERNIER Houda a postulé pour cet emploi. Considérant son emploi actuel sur la commune et ses références, le Conseil Municipal décide de confier ce poste à Madame VERNIER Houda à compter du 2 septembre 2024.

XI– Questions diverses :

- **Demande subvention Cléo SOUPET** : Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Madame SOUPET pour une aide financière accordée à sa fille pour continuer son cursus scolaire à l'école de danse John Cranko Ballet Schulle de Stuttgart en Allemagne. Le Conseil Municipal décide de ne pas participer à cette demande.
- **Distribution des bacs jaunes**: Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la modification des collectes des Ordures Ménagères interviendra le 9 juillet 2024. La distribution des bacs jaunes sera réalisée du 3 au 6 juin 2024.
- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Le Maire,

Les Membres du Conseil Municipal,